



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Nom du CSSR :
Numéro d'agrément du CSSR :
Courriel :

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Stages de sensibilisation à la sécurité routière

Année

(à transmettre au plus tard le 31 janvier de l'année)

<i>Mois</i>	<i>Date & Horaires stage</i>	<i>Salle de formation (lieu)</i>	<i>Nom/Prénom GTA</i>	<i>Nom/Prénom animateur BAFM</i>	<i>Nom/Prénom animateur PSY</i>

Joindre les justificatifs suivants :

– un **justificatif du lien contractuel** avec le demandeur, pour l'ensemble des prestations mentionnées dans le calendrier prévisionnel précisant notamment l'activité liée à l'animation des stages et les obligations des parties ;

– la **photocopie de l'autorisation d'animer** les stages de sensibilisation à la sécurité routière, conforme, pour au moins un animateur psychologue et un animateur expert en sécurité routière.

✦ Pour la ou les personnes éventuellement désignées par l'exploitant pour la gestion technique et administrative des stages, les documents suivants doivent être fournis :

– la **photocopie d'un justificatif d'identité** en cours de validité ;

– la **photocopie d'un justificatif de domicile** récent ;

– la **photocopie du contrat ou de la convention** nommant ces personnes à ces fonctions et précisant explicitement les délégations de pouvoir et de signature accordées et acceptées par les intéressés ainsi que les responsabilités exercées ;

– la **photocopie de l'attestation de formation initiale à la gestion technique et administrative** d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière. Toutefois, si cette attestation a été délivrée plus de cinq ans avant la date de dépôt de la demande d'agrément, elle est remplacée par une attestation de formation continue à la gestion technique et administrative des stages. Cette attestation doit avoir été délivrée dans les cinq ans précédents la date du dépôt de la demande.

Transmettre à :

ddt-spr-er@vienne.gouv.fr

ou par courrier

DDT 86
SPRAT – Bureau éducation routière
20 rue de la Providence – BP 80523
86020 POITIERS Cedex

Toute modification de ces informations doit être signalée à la DDT à l'avance selon la réglementation

Fait à, le

Signature du titulaire de l'agrément